



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
26 juillet 2017
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts du commerce
électronique et de l'économie numérique
Première session
Genève, 4-6 octobre 2017
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Table ronde sur la dimension développement du commerce électronique et de l'économie numérique : possibilités à exploiter et difficultés à surmonter.
4. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
5. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Le Groupe intergouvernemental d'experts élira un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe intergouvernemental d'experts voudra sans doute adopter l'ordre du jour provisoire figurant à la section I ci-dessus.
3. Il est proposé que la première séance plénière, qui s'ouvrira le mercredi 4 octobre 2017 à 10 heures, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour provisoire) et aux déclarations liminaires. La séance plénière de clôture, prévue le vendredi 6 octobre, sera consacrée à l'adoption du rapport et à celle de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts qui aura lieu en avril 2018 (point 4 de l'ordre du jour provisoire). Vu la brève durée de la session, le Vice-Président-Rapporteur sera autorisé à achever la rédaction du rapport final après la session.



4. Les autres séances, du 4 octobre (après l'élection du Bureau et les déclarations générales) à la matinée du 6 octobre, pourront donc être consacrées aux questions de fond du point 3 de l'ordre du jour provisoire. Au besoin, l'adoption du rapport pourrait être repoussée jusqu'à la fin de la journée du 6 octobre, pour permettre la tenue d'une séance de travail informelle dans l'après-midi.

Documentation

TD/B/EDE/1/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Table ronde sur la dimension développement du commerce électronique et de l'économie numérique : possibilités à exploiter et difficultés à surmonter

5. L'essor rapide de l'économie numérique est source de nouvelles possibilités et difficultés pour les pays en développement désireux de participer au commerce électronique et d'en tirer parti.

6. Les pays en développement pourraient notamment avoir la possibilité de réduire les coûts des transactions, de bénéficier d'un meilleur accès aux clientèles nationale et étrangère, de participer aux chaînes de valeur mondiales, de stimuler la productivité, l'entrepreneuriat, l'innovation et la création d'emplois dans le secteur du numérique, d'établir des liens entre les marchés ruraux et les marchés urbains, d'en retirer des avantages pour les consommateurs et de trouver de nouvelles façons de surmonter les obstacles au développement des entreprises.

7. Les difficultés que pourraient rencontrer les pays en développement sont notamment les suivantes : des infrastructures des technologies de l'information et de la communication et des infrastructures industrielles inadaptées et mal utilisées ; un accès limité à l'énergie et une alimentation en énergie non fiable et coûteuse ; un accès restreint au crédit et peu de solutions de paiement adaptées ; un accès limité aux technologies ; un faible pouvoir d'achat et des systèmes financiers insuffisamment développés ; des préoccupations relatives aux pertes d'emplois dues aux évictions ou à l'automatisation ; des balances commerciales qui se dégradent ; le risque de domination du marché par quelques entreprises ; les pertes de revenus ; un fossé numérique qui se creuse au fur et à mesure de l'évolution de l'économie numérique ; des cadres juridiques et réglementaires inadaptés ; l'argent liquide omniprésent ; et un faible niveau de connaissance des technologies de l'information et de la communication et de sensibilisation au commerce électronique parmi les consommateurs, les entreprises et les gouvernements. Les obstacles peuvent être particulièrement grands pour les microentreprises, ainsi que pour les petites et moyennes entreprises.

8. Les efforts d'appui au renforcement des capacités en vue de surmonter les obstacles ci-dessus doivent être multipliés. À cet égard, l'initiative « Commerce électronique pour tous » devrait être bien utile.

9. Conformément au mandat adopté par les États membres, le Groupe intergouvernemental d'experts examinera à sa première session les questions d'orientation suivantes :

a) De quoi les pays en développement ont-ils besoin pour tirer parti du commerce électronique et de l'économie numérique ?

b) Que peuvent faire les pays en développement pour renforcer leurs infrastructures matérielles et techniques ?

c) Comment les pays développés et les pays en développement peuvent-ils ensemble s'y prendre pour élargir au mieux les perspectives et surmonter les obstacles dans les domaines du commerce électronique et de l'économie numérique ?

10. Pour faciliter les débats, le secrétariat mettra à la disposition des participants à la table ronde le Rapport 2017 sur l'économie de l'information, qui aura pour thème l'expansion du numérique, le commerce et le développement (à paraître), et une sélection d'évaluations de l'état de préparation des pays les moins avancés au commerce électronique.

11. Le Groupe intergouvernemental d'experts mettra en lumière les résultats concrets des discussions.

Documentation

TD/B/EDE/1/2

Moyens d'optimiser la contribution du commerce électronique et de l'économie numérique au développement

Point 4

Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

12. En sa qualité d'organe préparatoire de la deuxième session, le Groupe intergouvernemental d'experts aura à approuver l'ordre du jour provisoire de sa prochaine session, qui devrait découler des discussions menées au titre du point 3 du présent ordre du jour.

Point 5

Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

13. Le Groupe intergouvernemental d'experts adoptera son rapport à la Commission du commerce et du développement.

Il est demandé aux experts de soumettre leurs communications au secrétariat de la CNUCED dans les meilleurs délais. Pour obtenir de plus amples renseignements, s'adresser à M. Torbjörn Fredriksson (torbjorn.fredriksson@unctad.org), Chef de la Section de l'analyse des technologies de l'information et de la communication de la Division de la technologie et de la logistique.